

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DB 2022-76

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérard LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : MODERNISATION ET EXTENSION DU HAMAC A BOND
AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDES DE SUBVENTION

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence supplémentaire « Développement, gestion et animations d'actions et d'équipements, d'activités touristiques et de loisirs d'intérêt communautaire » ;

Considérant que le hamac à bords est une attraction phare du Parc Argonne Découverte ;

Considérant qu'il concourt à attirer les visiteurs et à les faire revenir ;

Considérant que cet équipement à l'air libre, exposé aux éléments, a une durée de vie limitée et présente aujourd'hui une dégradation avancée en plusieurs points qui pose désormais des questions de sécurité pour les usagers, malgré une maintenance régulière et plusieurs travaux de réparation du cordage ;

Considérant qu'il est proposé, afin de maintenir un qualité d'accueil sur le parc et de continuer à proposer une attraction ludique sur le site, de procéder à l'enlèvement complet du hamac actuel et de procéder à l'installation d'un nouveau hamac à bords ;

.../...

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE, avec 17 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Valentine DION, MM Pascal COLSON et Christophe MANCEAUX) :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que figurant ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Dépenses		Recettes			
Postes de dépense	Montant (HT)	Finaceur	Dispositif	Part	Montant
Acquisition foncière/immobilière	0,00 €	Etat	DSL	0%	0,00 €
Etudes techniques	4 200,00 €		DETR 2023	30%	79 002,89 €
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	0,00 €		FNADT	0%	0,00 €
Maitrise d'Œuvre	0,00 €		AAP*	0%	0,00 €
Prestations connexes Maitrise d'œuvre	1 250,00 €		AMI**	0%	0,00 €
Travaux bâtiment	0,00 €		DGD	0%	0,00 €
Travaux VRD	0,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
Aménagement mobilier	247 974,00 €		Autre (préciser)	0%	0,00 €
Frais divers	2 479,74 €		Droit commun***	0%	0,00 €
Aléas	7 439,22 €		Région Grand Est	Climaxion	0%
				20%	52 668,59 €
		Conseil Départemental des Ardennes	Contrat de Territoire	30%	79 002,89 €
			Autre (préciser)	0%	0,00 €
TOTAL HT	263 342,96 €	TOTAL subventions		80,00%	210 674,37 €
		Reste à charge sur le HT		20,00%	52 668,59 €
TVA (base 20%)	52 668,59 €				
TOTAL TTC	316 011,55 €	TOTAL TTC			316 011,55 €

- DE SOLLICITER l'Etat, au travers de la DTER 2023, pour une subvention à hauteur de 30% du coût de l'opération
- DE SOLLICITER la Région Grand Est, à hauteur de 20% du coût de l'opération
- DE SOLLICITER le Conseil départemental des Ardennes, par le biais du contrat de territoire et sur la base d'un avenant, à hauteur de 30% du coût de l'opération
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,



Benoit SINGLIT

2022/194